

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION**  
**DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-deux et le 15 juin à 14h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 08 juin 2022.

**DELEGUES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué  
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président  
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué  
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental  
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président  
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président  
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :**

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : 2022-23 – Renouvellement de la convention d'AOT Bureaux Club House pour l'association Héliclub Helipassion

**RAPPORTEUR** : M. Julien BOUNIE, Président

L'Association Héliclub Helipassion est titulaire d'une AOT pour l'utilisation d'un bureau de 15,5 m<sup>2</sup> afin d'y exercer une activité de formation au pilotage d'hélicoptères, qui arrive à terme le 30 juin 2022.

Je sou mets donc à votre approbation le renouvellement de cette AOT sur la base des nouvelles conventions adoptées par délibération du 16/02/21, pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 30 juin 2027, au bénéfice de l'Association Héliclub Helipassion, aux tarifs définis par la grille des redevances approuvées par le Syndicat Mixte, pour l'occupation d'un bureau indiqué ci- dessus.

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Nombre de membres en exercice : | 8 |
| Nombre de membres présents :    | 7 |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 7 |
| Votes : Pour :                  | 7 |
| Contre :                        | 0 |
| Abstention :                    | 0 |

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président du Conseil d'Administration  
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,  
Enregistrée en Sous-Préfecture le 24/06/2022

Publiée et notifiée le 24/06/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.